

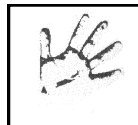


ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de octobre 2024
de la Section Académique du
SNETAA FO
32, avenue Danton, 17000 La Rochelle

snetaa.s3.poitiers@gmail.com
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

230



- **SOMMAIRE :**
- **P.1 : Edito de la Secrétaire Académique.**
- **P.2 : Changement de grade, état des lieux ; ENSAP pour les « nouveaux »**
- **P.3 : Bilan de rentrée 2024 ; Enquête journal papier ; Journée retraitables ; Adhésions**
- **P.4 : Equipe Académique 2024-2025**

Quand les problématiques de nos établissements remontent au ministère.

Mardi 15 octobre - 9h / bureau du nouveau Ministre Délégué à la réussite scolaire et à l'enseignement professionnel. D'un côté de la grande table, le ministre Alexandre Portier ancien député et son directeur de cabinet, ancien sous-préfet de l'Eure. De l'autre côté de cette table, une délégation SNETAA. Première délégation syndicale reçue par le ministre délégué.

De quoi ont-ils bien pu parler ? Le Secrétaire Général du SNETAA a évoqué en propos introductifs, la fatigue des personnels de lycée professionnel, EREA, SEGPA, SEP et ULIS à la veille des vacances. Quoi de plus normal, lui a répondu le Ministre.

Et bien non, ce n'est pas normal ! Cette fatigue relève à la fois de la charge de travail qui s'intensifie d'année en année avec un versant administratif de plus en plus chronophage mais surtout de la charge mentale qui pèse de plus en plus. Pourquoi donc ? Parce qu'une nouvelle fois, ils n'ont pas été écoutés par les 4 ministres passés l'an dernier à l'Education Nationale. Ils ne supportent plus le mépris de l'institution : **toujours pas de Recteur après 8 semaines !** Le manque d'effectifs au Rectorat rend certaines situations tellement ubuesques sur le terrain, que l'on finit par se dire, que ça ne va pas pouvoir tenir sans tribunal administratif. Des décisions ministérielles annoncées qui avortent comme le changement de pourcentage entre le CCF et l'épreuve ponctuelle du DNB. Des décrets à peine connus puis régulièrement modifiés qui sont mis en place : les stages de fin de terminale, non ! Les PFMP de fin de terminales dans lesquels les PLP n'auront pas leur mot à dire, non ! Des PFMP non certificatives durant lesquelles les PLP feront des suivis.... 6 semaines, enfin moins que cela puisqu'une semaine de révisions est prévue pour la PSE, donc 5 semaines ? Pas sûr ! Pour certains proviseurs de l'académie au-delà de 4 semaines cette disposition est impossible à mettre en place. L'an passé d'ailleurs, les établissements en charge de tester le parcours « Y » dans notre académie ne sont pas allés jusqu'au bout.

Fatigue psychologique car il semble que seules les équipes éducatives de terminale s'inquiètent de savoir comment les programmes vont être bouclés avant les vacances de printemps et les notes de CCF remontrées mais sans moyens adéquates, à Poitiers, injonctions rectorales obligent.

Ras le bol continu d'une école de la République qui se doit d'accueillir tous les jeunes : allophones, élèves avec un suivi MDPH, enfants en très grande précarité sociale, jeunes avec des difficultés scolaires et élèves vivant en ruralité comme dans la grande partie de notre académie. A chaque réforme, il faut réinventer, faire avec. Mais jamais avec plus de moyens ! Les moyens dans notre académie, nous en avons besoin aussi bien en personnel qu'en bâti, d'autant que depuis la rentrée, la Région semble oublier qu'elle est responsable de la mise en sécurité des ateliers ou de l'accueil des jeunes à l'internat, comme à Bressuire.

C'est aussi tout cela que Pascal Vivier, notre SG, a expliqué au nouveau Ministre. Les PLP, les AED, les AESH et les CPE veulent la reconnaissance en REP, REP + ou en politique de la ville afin d'obtenir pour leurs élèves les moyens nécessaires afin de poursuivre leur cursus dans les meilleures conditions. Comme le dit le recteur Bloch, « inventeur du bac pro », nous avons en France des élites Sciences Po, nous avons besoin d'élite Bac Pro ! Bonnes vacances à tous. Profitez bien et si malgré ce conseil, des questions vous viennent, contactez les référents SNETAA de notre académie, en page 4 de ce journal.

La Rochelle, 18 octobre 2024, Bénédicte Moulin Secrétaire Académique du SNETAA FO

Changement de grade, état des lieux.

De nombreux collègues sont un peu perdus lors du changement de grade (de la Classe Normale à la Hors Classe et de la Hors Classe à la Classe Exceptionnelle). Quelques explications...

De la Classe Normale (CN) vers la Hors Classe (HC). Pour être promouvable à la HC, il faut :

- être en poste au 31 août de l'année en cours (les situations de détachement, de congé parental ou de disponibilité pour élever un enfant sont assimilées à un poste),
- avoir atteint le 9^{ème} échelon de la CN avec deux ans d'ancienneté.

Le dossier de promotion se fait via I-Prof, et permet l'appréciation de la valeur professionnelle : c'est l'appréciation portée lors du troisième rendez-vous de carrière, le contenu du CV et l'ancienneté dans la plage d'appel.

Le rendez-vous de carrière comporte une inspection en situation professionnelle qui est conduite par un inspecteur compétent. L'enseignant peut produire tout document relatif à la situation professionnelle observée.

Le chef d'établissement peut assister à l'inspection en classe.

L'inspection est suivie d'un entretien avec l'inspecteur ayant conduit l'inspection.

Un deuxième entretien a lieu entre l'enseignant et son chef d'établissement. Le délai entre ces deux entretiens ne peut excéder 6 semaines.

Les items communs ainsi que l'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs font l'objet d'un échange préalable entre eux.

Le Recteur arrête l'appréciation finale de la valeur professionnelle de l'enseignant au vu des appréciations des évaluateurs.

L'appréciation finale est notifiée à l'enseignant dans les deux semaines après la rentrée scolaire suivant celle au cours de laquelle le rendez-vous de carrière a eu lieu. Cette notification est le point de départ des voies de recours.

Chaque dossier reçoit un des quatre avis : excellent (145 points), très satisfaisant (125 points), satisfaisant (105 points) ou à consolider (95 points). A ce nombre de points viennent s'ajouter des points en fonction de l'échelon dans la CN (9, 10 ou 11) et de l'ancienneté dans la plage d'appel.

Cet avis est pérenne jusqu'à l'obtention de la HC. Cet avis est donc extrêmement important et doit être le reflet de l'ensemble de la carrière. Il faut bien préciser ce point à l'inspecteur lors du troisième rendez-vous de carrière et défendre le meilleur avis en présentant les documents et les actions menées tout au long des années précédentes.

De la Hors Classe (HC) vers la Classe Exceptionnelle (CE). Pour être promouvable à la CE, il faut :

- être en poste au 31 août de l'année en cours (les situations de congé parental, de congé de formation, de congé maladie ou de disponibilité pour élever un enfant sont assimilées à un poste),
- avoir atteint le 5^{ème} échelon de la HC.

Chaque promouvable reçoit un avis du Chef d'Établissement et de l'Inspecteur compétent. Trois avis sont possibles : Très favorable (motivé par un avis littéral, pérenne), Favorable (non motivé, non pérenne), et Défavorable (motivé par un avis littéral, non pérenne).

Les avis donnés par le Chef d'Établissement et l'Inspecteur ne sont pas contingentés. Ces avis sont le reflet de l'ensemble de la carrière.

Il n'y a pas de recours possible. Les critères de départage sont l'ancienneté dans le corps, l'ancienneté dans le grade, l'échelon, l'ancienneté dans l'échelon.

Les avis sont visibles dans l'application I-Prof un très court laps de temps (quelques jours début juin en général) et lorsqu'on les voit, ils ne sont plus modifiables pour l'année en cours. N'hésitez pas à solliciter votre chef d'établissement et votre inspecteur avant la date de parution des avis. Cette date est sur I-Prof.

Jean-Luc Germaneau et Henriette Meunier, membres du Secrétariat Académique

L'ENSAP pour les « nouvellement arrivés dans l'Education Nationale » ...

- le Rectorat ne vous enverra pas votre bulletin de paie, connectez-vous sur le site de ENSAP avec votre numéro de sécurité sociale. Vous aurez ainsi vos bulletins de paie et une prospective sur votre retraite.
- Vérifiez que le Rectorat vous rembourse bien la part de mutuelle que votre employeur vous doit et que vous percevez le SFT pour vos enfants.
- Enfin, si vous effectuez des CCF dans plusieurs classes, vérifiez auprès du correspondant SNETAA de votre établissement, si votre EDT vous permet d'obtenir l'ISS.

Et pour toutes autres questions, contactez nous sur snetaa.s3.poitiers@gmail.com

Depuis la rentrée, quoi de neuf dans notre Académie ?

En ce mois d'Octobre, un groupe de travail s'est déroulé au Rectorat (sans Recteur), afin de faire le point sur la rentrée. Comme toujours, le Rectorat est satisfait de cette rentrée tandis que côté syndical le ton est différent. Des postes non pourvus alors que des néo titulaires ont été envoyés dans d'autres Académies. Des départs en retraite au 1^{er} octobre, qui ne sont pas pris en compte dans le mouvement et qui, ne positionnent pas de titulaires mais des contractuels quand le Rectorat en trouve. Des contractuels positionnés sur parfois jusqu'à 4 établissements et loin de chez eux. Certains d'entre eux CDD depuis plus de 7 ans et que le Rectorat ne passe pas en CDI alors qu'il le doit. Des trop perçus d'indemnités journalières récupérés alors que les contractuels n'ont pas encore perçu ces indemnités ! Des AESH qui manque en nombre et un nouveau calcul pour le nombre d'AED qui bien sûr n'est pas en faveur de l'emploi.

Des DHG en lien avec la énième réforme de la voie professionnelle qui commencent à faire ressentir un manque significatif de moyens dans notre Académie. Pour la préparation de l'année 2024/ 2025 un risque d'incidences importantes selon si le ministère décide de fermer 15 à 25 % des formations tertiaires. Voilà à quoi ressemble la rentrée dans notre Académie, côté des personnels !

Côté élève : des jeunes qui n'ont pas pu avoir des places en Lycée Professionnel, puisque contingentes. Pire en chaudronnerie, voie par excellence selon le Président de la République, le Rectorat a omis de proposer des places à des élèves sortant de 3eme. Par contre la fermeture parallèle elle, a bien été actée au LP Louis Delage de Cognac : moyens constants obligent !

Des parents qui ne saisissent pas les terminologies des familles des métiers et qui n'osent pas y faire entrer leurs enfants : REMI, PLP, AAGA, des acronymes des plus clairs qui ne font pas rêver alors qu'il y a de l'emploi derrière ces formations. Rajoutons à cela, que nous sommes l'école de la République et que nous accueillons tous les élèves qui nous sont confiés, sans aucun moyen supplémentaire alors que la majorité des enfants arrivent de REP ou REP+. Du jeune avec une problématique scolaire, à celui qui n'a pas pu entrer ailleurs que dans nos structures, en passant par l'élève TDAH, l'élève à troubles autistiques, celui qui est dans une telle misère sociale que son esprit ne peut être tourné vers nos enseignements. Sans parler des difficultés de transport qui empêchent bon nombre des sortants de 3^{ème} d'intégrer des formations professionnelles qui pourraient leur convenir et les séduire, le public de la voie professionnelle sous statut scolaire est de plus en plus éclectique et les collègues de plus en plus démunis par manque de formation.

Alors pour le SNETAA difficile de dire que la rentrée s'est bien déroulée. N'hésitez donc pas à faire parvenir au niveau Académique les problématiques de terrain afin que nous puissions être réactifs auprès des services du Rectorat.

Bénédicte Moulin, Secrétaire Académique



Enquête sur le journal Académique (bimestriel) :

- Préféreriez-vous avoir le journal format papier ?
- Préféreriez-vous avoir la version numérique sur votre boîte mail personnelle ?
- Préféreriez-vous être destinataire des deux options ?

(L'option format papier est seulement envisagée pour le moment).

Répondre par mail à snetaa.web.poitiers@gmail.com

Une **journée à destination des retraitables** et de ceux qui veulent se renseigner sur leurs futures retraites sera proposée le jeudi 12 décembre 2024, au Lycée Professionnel de Saint-Maixent (79). Une invitation aux adhérents de l'Académie sera envoyée pour s'y inscrire et recevoir une convocation.

Pour adhérer au SNETAA FO en ligne:

<https://www.snetaa.org/adhesion-au-snetaa-fo/>

Ou contacter Bénédicte Moulin par : snetaa.s3.poitiers@gmail.com

Ou adhérer **directement au SNETAA FO par [formulaire papier](#)**

Vos contacts académiques Académie de Poitiers 2024 - 2025

SECRÉTAIRE ACADEMIQUE (S3) - membre du CSA - Bénédicte MOULIN
snetaa.s3.poitiers@gmail.com - 06 10 64 54 69

TRÉSORIER ACADEMIQUE - membre du CREFOP - Stéphane CONTAMINES
snetaa16@orange.fr - 06 20 22 46 15

SECRÉTAIRES DÉPARTEMENTAUX S2

Charente Stéphane CONTAMINES Formation Syndicale Référént GA	snetaa16@orange.fr 06 20 22 46 15	Charente-Maritime Abdellah DRIOUCH	snetaa.charente.mme@gmail.com 06 73 12 79 46
Deux-Sèvres Henriette MEUNIER	snetaafo79@gmail.com 06 04 13 60 21	Vienne Stéphane TEXIER	snetaa.vienne@gmail.com 06 13 78 69 55

COMMISSAIRES PARITAIRES ACADEMIQUES pour les PLP Titulaires et Stagiaires

Christelle BUTRAUD (16)	bruneausnetaa@gmail.com 06 29 12 64 79	Bénédicte MOULIN (17)	snetaa.s3.poitiers@gmail.com 06 10 64 54 69
Jean-Luc GERMANEAU (79)	germaneau.snetaa@gmail.com 06 04 01 13 87		

CORRESPONDANTE AESH

Virginie GUEDON
snetaa.aesh@gmail.com
 06 22 26 40 07

CORRESPONDANTE SEGPA/EREA/ASH

Julie JABOEUF
snetaa.segpa.erea.ash@gmail.com
 06 98 26 92 01

CORRESPONDANTE CPE

Florence VICENZI
snetaa.cpe.aed@gmail.com
 06 50 75 20 32

CORRESPONDANT ENSEIGNANTS CONTRACTUELS

Benoit CAUTE
snetaa.contractuel@gmail.com
 06 71 11 33 84

CORRESPONDANTS RETRAITES

Jean-Paul GARRIBOTTO jean-paul.garribotto@snetaa.org 06 59 31 10 53	Raymond VALADE raymond.valade@snetaa.org 06 89 44 69 98
--	--

CORRESPONDANT LAÏCITÉ

Yves-Henri SAULNIER
yhsaulnier@gmail.com
 06 73 34 37 95

CORRESPONDANT DDFPT

Françoise Bureau
francoise.bureau@snetaa.org
 06 52 96 92 62

SITE INTERNET

Jean-Luc GERMANEAU
snetaa.web.poitiers@gmail.com
 06 04 01 13 87

JOURNAL ACADEMIQUE

Jean-Pierre ARDON
snetaa.poitiers@orange.fr
 06 82 12 26 27

Notre site internet académique : <http://snetaa.poitiers.free.fr>
 Site national : <https://www.snetaa.org/>